

Projet d'Établissement

Ecole de Huy-Sud



« Je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends » (Nelson Mandela)

Chances égales



Comment ?

Intégration
Remédiation
Année complémentaire
Différenciation
Collaboration avec les parents

Améliorer les apprentissages



Comment ?

Ateliers mathématiques
Immersion
Evaluations (sommatives et formatives)
Projet numérique
Etude dirigée

Bien-être à l'école



Comment ?

Prévention de la violence :
[*Conseil des enfants*
Conseil de discipline]
Fêtes à l'école
Lingua Podium
Activités durant les temps non scolaires
Activités et partenariats lors des jours blancs

Autonomie et esprit critique



Comment ?

Classes de dépaysement
Travail à domicile
Activités sportives
Bibliothèque
Sorties culturelles (Bibliothèque, Centre culturel, théâtre...)
Planète Môme
Projet E-Twinning

Table des matières

1. CHANCES EGALES5

L'intégration d'enfants à besoins spécifiques

La remédiation

L'année complémentaire

La différenciation pédagogique

La collaboration avec les parents

2. AMELIORER LES APPRENTISSAGES9

Les ateliers mathématiques

L'immersion

Les évaluations

Le projet numérique

L'étude dirigée

3. BIEN-ETRE A L'ECOLE15

Prévention de la violence

Le Conseil des enfants

Le Conseil de discipline

Les fêtes à l'école

Lingua Podium

Les activités pendant les temps non scolaires

Les activités et partenariats lors des jours blancs

4. AUTONOMIE ET ESPRIT CRITIQUE19

Les classes de dépaysement

Travail à domicile

Les activités sportives

La bibliothèque

Le Centre culturel de l'Arrondissement de Huy et Planète Môme

Le projet E-Twinning

5. TEXTES LÉGAUX22

Projet éducatif

Projet pédagogique

Décret Missions



1. CHANCES EGALES

L'intégration d'enfants à besoins spécifiques

Chaque enfant est différent et possède une histoire unique, il est de notre devoir d'intégrer tous les enfants.

L'intégration permet à l'élève qui a des besoins spécifiques de s'intégrer dans un milieu qui correspond à son environnement naturel. Il pourra développer les mêmes apprentissages que les élèves de la classe. L'interaction avec les autres permettra à l'enfant de se dépasser. De plus, l'intégration favorise le développement des relations amicales au-delà des différences.

Elle contribue aussi à développer au sein de la classe des valeurs de solidarité, d'entraide et de fraternité. Elle permet à chacun d'accepter ses faiblesses et de prendre conscience de ses forces.

Ce projet, pour être une réussite, doit comporter :

- L'implication de tous les partenaires (les parents, l'équipe éducative de Huy-Sud, le CPMS et les professionnels de l'enseignement spécialisé (logopèdes, kinésithérapeutes, ...).
- Une communication efficace entre les différents partenaires.
- Un programme individualisé.
- L'adhésion de tous les membres.

La remédiation

Une des priorités de notre équipe est de faire progresser chaque élève afin qu'il puisse développer ses compétences et donner le meilleur de lui-même.

Une collaboration entre tous les intervenants (instituteurs, CPMS, logopèdes,...) permet d'identifier les enfants qui éprouvent des difficultés dans certaines matières. Nous pallions ces difficultés en aménageant l'horaire des enseignants. Ils peuvent ainsi apporter des remédiations aux élèves.

L'année complémentaire

Quand la nécessité d'accomplir une année complémentaire se présente, la situation de l'enfant est analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates sont mises en place :

- Il change généralement de titulaire ;
- Il a la possibilité de suivre des cours dans différentes années ;
- Il peut bénéficier de remédiation et de différenciation en fonction de ses besoins ;
- Il profite aussi d'une adaptation des apprentissages en fonction de ses forces et de ses faiblesses.

La différenciation pédagogique

Tous les enfants n'apprennent pas de la même manière, chaque élève est unique et possède des particularités spécifiques.

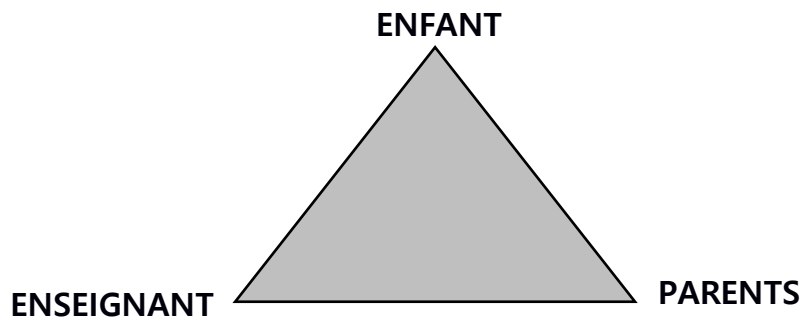
Pour permettre à chacun d'évoluer à son rythme et de bénéficier de toutes les chances de réussite, il est impératif d'adapter nos méthodes pédagogiques.

La différenciation, c'est varier :

- les contenus ;
- les processus ;
- les productions ;
- les structures.

La collaboration avec les parents

Parents et enseignants ont un objectif commun : **l'épanouissement de l'enfant.** Cela ne peut se faire qu'en étroite collaboration, dans un esprit de confiance mutuelle.



Des rencontres avec les parents sont prévues :

- Deux réunions de rentrée (une en primaire, une en maternelle) ;
- Plusieurs réunions de parents durant l'année scolaire ;
- Une réunion d'information sur l'immersion en fin de 2^e maternelle.



2. AMELIORER LES APPRENTISSAGES

Les ateliers mathématiques

L'équipe éducative a décidé pour ce projet d'établissement de donner la priorité à l'apprentissage des nombres et des grandeurs.

Des ateliers mathématiques sont organisés depuis la 1^{re} maternelle.

C'est un travail en ateliers sur des compétences spécifiques qui permet d'envisager la même notion sous différents aspects. Au-delà de l'apprentissage, l'objectif est d'amener chaque enfant à tisser des liens et à s'interroger sur la notion abordée. Une évaluation formative est organisée avec la mise en place d'une remédiation pour les enfants qui en éprouvent le besoin.

L'immersion

Aujourd'hui, la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères est une nécessité que nous reconnaissons tous. L'apprentissage scolaire traditionnel des langues n'a pas donné les résultats escomptés. Une solution est proposée : l'enseignement immersif.

En milieu scolaire, l'enseignant est locuteur natif de cette langue cible ou en a une connaissance équivalente. Une pratique intensive et précoce amène les enfants à utiliser un potentiel plus grand de leurs capacités auditives et phonatoires et à se familiariser avec la musicalité inhérente à chaque langue.

La combinaison de l'apprentissage en parallèle du français et du néerlandais donne à l'élève de multiples atouts pour apprendre ultérieurement une autre langue comme l'anglais, l'allemand, l'espagnol, ...

Cet apprentissage simultané de deux langues développe l'activité intellectuelle, la mémoire et la capacité cognitive des enfants. Ils ont deux codes différents pour un même concept, ce qui est un avantage supplémentaire.

Pour la filière francophone, deux périodes de cours de néerlandais sont assurées dès la 2^e année maternelle jusqu'en 6^e année primaire.

A qui est destiné le projet immersion ?

Il semble qu'immerger les enfants dès la 3^e maternelle soit la méthode la plus appropriée pour favoriser l'apprentissage.

Ce bain de langue doit être structuré et conçu avec méthodologie de la 3^e maternelle à la 6^e primaire.

Actuellement, il est démontré par de nombreuses études effectuées que l'apprentissage par immersion ne préjudicie pas les enfants qui présentent des troubles d'apprentissage. Mais elle n'abolit pas l'échec scolaire, elle n'est donc pas une solution universelle à tous les maux de l'école.

Néanmoins, un objectif démocratique s'ajoute aux objectifs linguistiques et culturels : notre école publique désire offrir à des enfants d'origines très diverses l'enseignement d'une langue étrangère. Cette opportunité n'était souvent possible que pour les enfants pouvant accéder à un enseignement privé ou à un établissement hors de nos frontières.

Par cette nouvelle ouverture d'esprit, **nous formons les citoyens de demain.**

Ils atteindront le niveau A2 en fin de 6^e primaire.

L'immersion exige :

- d'être motivé ;
- de se concentrer ;
- de s'investir dans l'étude ;
- d'avoir le sens de l'effort ;
- de se montrer curieux et ouvert à une autre culture ;
- de stimuler et encourager l'enfant dans ses apprentissages ;
- d'accorder sa confiance à l'équipe éducative.

L'immersion n'exige pas :

- d'être plus doué intellectuellement ;
- d'avoir un parcours scolaire sans faille ;
- d'avoir des parents bilingues ;
- de suivre son enfant de manière permanente ;
- de forcer l'enfant à montrer ses acquis en public ;

« C'est le destin qui distribue les cartes, mais c'est toujours nous qui les jouons. »

Randy Pausch.

Voici ci-dessous les disciplines enseignées en néerlandais :

Classes	Disciplines	Périodes
3 ^e maternelle	Grandeurs Dénombrement Parler Ecouter Eveil Activités artistiques	Total : 12 périodes
1 ^e primaire 2 ^e primaire	Nombres et opérations Grandeurs Parler Ecouter Eveil Activités artistiques	4 1 2 1 3 1 Total : 12 périodes
3 ^e primaire 4 ^e primaire	Nombres et opérations Grandeurs Parler Ecouter Eveil Activités artistiques	3 2 2 1 3 1 Total : 12 périodes
5 ^e primaire 6 ^e primaire	Nombres et opérations Grandeurs Géographie Néerlandais	2 2 2 2 Total : 8 périodes

Les évaluations

Evaluation formative :

En cours d'activité, elle permet, non seulement, à l'enfant de procéder à une auto-évaluation, mais aussi à l'enseignant de situer l'élève dans son apprentissage et d'apporter les remédiations appropriées.

Evaluation sommative :

En fin de séquence d'apprentissage (bilan, contrôle, bulletin, évaluation externe certificative (P6) ou non (P2, P4)).

- Chaque enfant bénéficie d'un dossier d'évaluation individuel qui le suit de la 1^{re} maternelle à la 6^e primaire.
- En maternelle, un bulletin des compétences est réalisé par les enseignantes.
- En primaire, 3 bulletins (regroupant des savoirs et des compétences) sont remis en cours d'année. Ils sont chaque fois suivis d'une réunion de parents.

Le projet numérique

Vivre à l'heure du numérique et l'appréhender de manière responsable, pertinente et objective constituent un enjeu essentiel au sein de l'enseignement. Notre équipe est sensibilisée à cet enjeu et souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

L'équipe a envisagé notamment d'utiliser le numérique comme stratégie en complément de notre cyber classe. Nos élèves travaillent hebdomadairement dans notre local cybermédia dès la 3^e maternelle. Ainsi, ils peuvent découvrir et travailler le traitement de texte, la recherche documentaire, la manipulation de l'outil ordinateur, mais aussi ils reçoivent des informations lors de ces séances sur l'utilisation responsable des réseaux sociaux et d'internet. L'objectif visé pour la mise en œuvre de ce projet est d'utiliser les tableaux blancs interactifs (TBI) et les tablettes comme vecteurs des apprentissages et facilitateurs de la différenciation. Actuellement, nous possédons 11 ordinateurs fixes dans un local, utilisés dans le cadre du cours cybermédia.

La Ville de Huy équipera en WIFI toutes les écoles communales en septembre 2019.

Durant l'année scolaire 2018-2019 nous acquérons :

- 3 tableaux interactifs (TBI) et 2 ordinateurs afin d'équiper une classe de chaque degré.
- 1 ordinateur pour compléter le tableau interactif déjà présent au sein de l'établissement.
- 12 Tablettes.

Le projet numérique sera porté par une titulaire de 1^{re} et 2^e année, un titulaire de 3^e et 4^e année et un titulaire de 5^e et 6^e année.

Ainsi, la majorité de nos élèves sera amenée à travailler par le biais du numérique. Les titulaires de classe participent à des formations, collaborent et échangent entre eux leurs pratiques pédagogiques.

Différents projets de réalisation contribueront grandement à encourager la différenciation et la motivation chez nos élèves grâce à l'outil numérique : création d'ateliers avec différentes tâches qui devront être proposées aux élèves en fonction de leurs forces-défis et des objectifs. Les enfants aux besoins spécifiques (dysorthographe, dyspraxie ...) pourront bénéficier d'un outil qui leur permettra de progresser à leur rythme.

Pour les 5^e et 6^e primaires, l'enseignant créera et alimentera le site internet de l'école de Huy-Sud. Il s'agira d'un projet interdisciplinaire de nature à développer les compétences numériques, travailler les outils au service du français et de collaborer avec ses pairs... .

L'étude dirigée

Notre école souhaite offrir un suivi adapté à ses élèves en dehors des temps scolaires.

L'étude est prise en charge tous les jours (sauf le mercredi) par des personnes compétentes. Elle commence à 15h45 et se termine à 16h45.

Un « V » est inscrit à côté de chaque leçon ou devoir qui a été vérifié.

Les enfants qui ne restent pas jusqu'à 16h45 se rendent à la garderie avec Madame Monica (dans la cour de récréation ou au réfectoire).

- En 1^{re} et 2^e années : l'étude est prise en charge par Madame Nathalie dans la classe de Mevrouw Wanda.
- 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années : l'étude est prise en charge par un enseignant de l'équipe dans la classe de Madame Billen.



3. BIEN-ETRE A L'ECOLE

Prévention de la violence

Nous accordons une grande importance à la prévention de la violence, aussi bien au sein de l'établissement que dans la cour de récréation.

Grâce à **Bruno Humbeek** (psychopédagogue et auteur de nombreuses publications dans le domaine de la prévention des violences scolaires et familiales) et **Openado** (un service d'accompagnement et d'écoute destiné aux enfants de 0 à 25 ans, à leur famille ainsi qu'aux écoles) notre équipe s'est formée et a décidé d'agir sur deux aspects :

- Etablir un cadre clair, avec la rédaction d'un nouveau règlement.
- Mettre en place des espaces de paroles : le Conseil des enfants et le Conseil de discipline.

Des marquages ont également été réalisés sur la cour de récréation afin de délimiter plusieurs espaces.

Le Conseil des enfants

Un espace de parole est ouvert dans chaque classe une fois par semaine. Tous les élèves y participent avec leur enseignant. Les règles sont clairement communiquées:

- Une émotion se dit et ne se contredit pas ;
- On ne nomme pas, on n'accuse pas, on ne désigne pas ;
- L'adulte ne suggère pas de solution, mais attend que le groupe en propose.
- La parole est proposée à chaque enfant, ce dernier a le choix de parler ou de se taire ;
- L'espace de parole est stable, régulier et sera tenu tout au long de l'année.
La confidentialité doit être respectée au sein du Conseil.

Le Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est sollicité pour les cinq motifs suivants :

- un élève a quitté le territoire de l'école alors qu'il était censé s'y trouver ;
- un élève a porté atteinte aux biens et/ou à l'intégrité physique d'un autre ;
- un élève a proféré des injures à caractère raciste ;
- un élève a manqué de respect à un adulte ;
- un élève a menacé ou détruit un élément de la structure institutionnelle ou matérielle de l'école.

L'élève se présente alors devant le Conseil de discipline qui est composé de la directrice, d'un représentant de l'équipe enseignante (pas son titulaire) et d'un représentant de l'équipe éducative (Nathalie).

Ils se réunissent dans un lieu neutre et calme (ni dans la classe, ni dans le bureau de la direction). Le Conseil de discipline prononce une première sanction systématique, le plus souvent probatoire et limitée dans le temps. Si pendant la période sursitaire, le Conseil est sollicité une nouvelle fois, la sanction devient effective.

Sanctions proposées :

- Privation du temps de récréation dans la cour ;
- Travaux d'intérêt général (cuisine, aide aux petits,...) ;
- Activités écrites ;
- Exclusion des garderies (retour à la maison à 15h20) ;
- Exclusion des activités du mercredi après-midi.

Un procès-verbal est établi à la suite de chaque Conseil de discipline. Celui-ci doit être signé par les personnes présentes lors de la réunion du Conseil qui ont pris la sanction et les parents.

Les fêtes à l'école

Notre école organise des événements tout au long de l'année scolaire. Ils permettent aux parents, aux élèves et aux enseignants de se rencontrer dans un contexte chaleureux et convivial :

- La marche d'Halloween ;
- Le goûter de Noël ;
- La fête du Carnaval ;
- Le petit déjeuner du printemps ;
- Le spectacle des classes maternelles ;
- La fête de fin d'année ;
- Venue de saint Nicolas.

Lingua Podium

Lingua Podium est une ASBL dont l'objectif est de promouvoir l'apprentissage du néerlandais, de l'anglais, de l'allemand et du français. Elle aspire à encourager l'apprentissage d'autres langues de manière ludique.

Une fois par an, tous les élèves des classes d'immersion (de maternelles et de primaires) participent au concours organisé par Lingua Podium afin de présenter leurs compétences linguistiques en néerlandais sous la forme d'une chanson, une poésie, une pièce de théâtre...

Les activités pendant les temps non scolaires

Parce que nous prenons en compte le bien-être de l'enfant dans sa globalité, parce que le temps passé en dehors de la classe a son importance, chaque jour, pendant la garderie du matin en maternelle et pendant le temps de midi en primaire, plusieurs animations sont proposées aux enfants :

- Animations musicales ;
- Ateliers d'art plastique ;
- Animations sportives ;
- Animations théâtrales.

Les activités et partenariats lors des jours blancs

Nous nous mobilisons pour que les enfants soient actifs et utilisent leur temps efficacement lors des derniers jours de l'année scolaire (après les examens de juin).

Exemples d'activités : fabrication du pain, journée "rapaces", activité sécurité routière, journée citoyenne...



4. AUTONOMIE ET ESPRIT CRITIQUE

Les classes de dépaysement

Les séjours à l'extérieur de l'école permettent aux élèves et aux groupes-classes de développer de nombreuses compétences :

- Favoriser la solidarité, l'entraide et la collaboration ;
- Découvrir une autre culture et d'autres horizons ;
- Développer l'autonomie, l'esprit critique, le dépassement de soi ;
- Susciter l'intérêt.

Au-delà de ces compétences transversales, les enseignants dispensent divers apprentissages par le biais de ces voyages et permettent de donner du sens à l'école.

C'est pourquoi l'équipe éducative a choisi d'effectuer 3 séjours en adéquation avec notre projet d'établissement (immersion en néerlandais et développement des activités sportives).

En 2^e année, une **classe de mer** linguistique à De Panne.

En 4^e année, une **classe sportive** au centre ADEPS d'Engreux.

En 6^e année, une **classe de ville** en Flandre (Brugge et Gent).

Travail à domicile

Les devoirs à la maison favorisent l'autonomie des enfants.

En classe, ils savent travailler seuls, il en est de même à la maison mais cela nécessite de la part des parents de les accompagner, les encadrer et les encourager.

En primaire, les devoirs sont annoncés la semaine qui précède celle où ils doivent être rendus et généralement à jour fixe.

Les devoirs -exercices semblables à ceux effectués en classe- et les leçons sont adaptés en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant.

Un travail de recherche peut également être suggéré.

Les activités sportives

Les professeurs d'éducation physique et de psychomotricité organisent des activités sportives tout au long de l'année :

- Cross de l'école ;
- Cross de la Sainte-Catherine ;
- Séances de natation ;
- Journées sportives.
- ...

La bibliothèque

Les enfants ont l'occasion de pouvoir emprunter un livre au sein de la bibliothèque de l'école.

Celle-ci est gérée par un enseignant durant le temps de midi.

Le Centre culturel et Planète Môme

Une fois par an, tous les élèves se rendent au Centre culturel de l'Arrondissement de Huy et ont également l'occasion d'assister au spectacle Planète Môme au sein de l'école.

Le projet E-Twinning

L'action **E-Twinning** est une initiative de la Commission Européenne qui encourage la collaboration entre les établissements scolaires européens grâce à l'utilisation des **technologies de l'information et de la communication**.

L'enseignante néerlandophone de 4^e, 5^e et 6^e primaire y participe : elle correspond avec une école néerlandophone.

Il s'agit d'un partenariat primordial qui permet de donner du sens à l'apprentissage du néerlandais.

5. Textes légaux

L'équipe pédagogique de notre établissement respecte le programme du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) que le Pouvoir Organisateur de la Ville de Huy a adopté ainsi que le décret Missions.

1. Le projet éducatif

Citoyenneté responsable

L'école communale **proche du citoyen est démocratique.**

Gérée par des mandataires élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.

Elle encourage le jeune à participer à la **construction d'une société démocratique** et l'amène à s'exercer à la **citoyenneté responsable** en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.

Elle est par excellence le **point de rencontre**, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants.

Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elle est l'école de tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non engagement et de passivité ; elle s'enrichit de **l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.**

Respect des Droits de l'Enfant

L'école communale, **respectueuse des droits de l'enfant**, prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité. Elle vise à son mieux-être **affectif, physique et intellectuel.**

La gestion dynamique de l'école génère une qualité de vie qui privilégie **l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d'esprit, l'esprit critique, ...**

Le dialogue, le débat d'idées, la collégialité, suscitent la motivation nécessaire pour atteindre ces objectifs.

L'**erreur** ne sera plus sanction mais au contraire **source de défis, d'ajustements et de dépassement de soi**.

Maîtrise des compétences de base

L'école communale s'engage à amener les enfants qui lui sont confiés à **la maîtrise des compétences de base en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition**, ce qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Egalité des chances

L'école communale, ouverte à tous, **refuse toute sélection** sociale ou économique : elle réserve une sollicitude équitable envers **tous les enfants** qui lui sont confiés.

2. Le projet pédagogique

Le projet éducatif définit sa spécificité à travers les grandes valeurs humanistes et démocratiques d'un enseignement public.

Toutefois, le chemin qui va des grandes intentions à la pratique des classes est souvent difficile.

Un projet, pour être réellement éducatif, doit avoir des répercussions directes et quotidiennes sur la vie scolaire. Les intentions, les buts et les valeurs étant clairement exprimés dans notre projet éducatif, il nous reste à définir les options pédagogiques et les choix méthodologiques permettant sa mise en œuvre dans notre école.

Notre projet pédagogique s'inscrit dans le cadre du décret « Ecole de la Réussite » du 14 mars 1995 et du décret « Missions » du 24 juillet 1997. Il tient compte de l'évolution récente en matière de sciences cognitives et de psychologie de l'apprentissage. Il se veut un référentiel, un outil de repérage pour que notre école continue à progresser vers une école de la réussite ambitieuse pour tous. Il opte pour la capacité de l'école à éduquer chaque enfant et à l'amener à

maîtriser les savoirs et les compétences de base nécessaires à son émancipation sociale.

3. Le Décret Missions

Article 6. – La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 12. - L'enseignement maternel poursuit toutes les missions prioritaires fixées à l'article 6 et vise particulièrement :

- 1° développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi ;
- 2° développer la socialisation ;
- 3° développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs;
- 4° déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

Pour l'application du § 1er, 4°, un processus d'observation des compétences définies au § 1er, 1° à 3°, doit être mis en place en 3ème maternelle par le titulaire pour la fin du mois de novembre. En cas de détection de difficultés d'apprentissage, un dispositif individualisé d'accompagnement et de remédiation est mis en place pour l'élève au sein de l'établissement en partenariat avec le centre PMS concerné, le cas échéant, selon les modalités définies par le Gouvernement.